LE POLISARIO ACCUSE AQMI

Trois étrangers enlevés à Tindouf

Trois membres d'organisations humanitaires, deux Espagnols et une Italienne, ont été kidnappés, samedi soir, dans un camp de réfugiés sahraouis de Tindouf. Le Front Polisario accuse Al Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) d'être derrière cet acte.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Ainoa Fernandez de Rincon, membre d'une association de soutien au peuple sahraoui d'Estrémadure, Enric Gonyalons, représentant de l'ONG Mundubat, et Rossella Urru, de l'ONG italienne CCISPP, ont été kidnappés, dans la nuit de samedi, alors qu'ils étaient hébergés dans le centre d'accueil de Rabouni, le camp administratif du gouvernement sahraoui. «Trois ressortissants étrangers travaillant pour des organisations humanitaires européennes ont été victimes d'un enlèvement organisé par des inconnus. L'acte s'est produit dans la nuit du samedi 22 octobre aux environs de 23 h 55», note un communiqué du ministère de l'Information de la République arabe sahraouie démocratique. Le communiqué précise qu'Enric Gonyalons et un garde sahraoui chargé de la sécurité du centre d'hébergement ont été blessés lors de l'attaque. Pour le Front Polisario, il ne fait aucun doute que l'opération a été menée par un groupe terroriste. «Les ravisseurs sont arrivés à bord d'un véhicule tout-terrain en provenance des territoires maliens. Ils sont repartis aussitôt l'enlèvement commis. Les données disponibles indiquent que cette attaque a été commise par un groupe terroriste. Les autorités sahraouies ont pris les dispositions nécessaires pour poursuivre les ravisseurs», peut-on lire dans le communiqué du ministère.

Photo : DR

Brahim Ghali ambassadeur de la RASD à Alger.

Une accusation réitérée ouvertement, hier, par Brahim Ghali, l'ambassadeur de la RASD à Alger. «J'accuse directement Al-Qaïda au Maghreb d'être derrière l'enlèvement des trois étrangers», a affirmé le diplomate. Pour leur part, les autorités algériennes semblent opter pour la prudence.

«Je confirme l'information et, bien entendu, nous condamnons avec la plus extrême vigueur cet acte criminel. Bien qu'il semble que ce soit l'œuvre d'un groupe terroriste, pour le moment, je préfère réserver mon commentaire en attendant de disposer d'éléments d'information vérifiés sur les ravisseurs ainsi que sur leurs motivations», a indiqué le porte-parole du ministère des Affaires étrangères dans une déclaration à l'Agence France Presse.

T. H.

MOKRANE AÏT-LARBI :

«Baba Nedjar Mohammed, victime d'une erreur judiciaire, condamné à perpétuité»

L'avocat Mokrane Aït-Larbi rend publique une déclaration concernant Baba Nedjar Mohammed, né à Ghardaïa, âgé de 30 ans, «poursuivi pour assassinat et condamné par le tribunal criminel de Médéa à perpétuité». Depuis son arrestation, Baba Nedjar Mohammed n'a jamais cessé de clamer son innocence dit l'avocat, qui affirme que «cette condamnation a été basée sur un seul "témoin" qui n'était pas sur les lieux du crime ! Il s'agit d'un mineur, fils de la victime, qui a déclaré avoir vu Baba Nedjar Mohammed le jour de l'assassinat dans le quartier».

Ce témoignage, s'indigne l'avocat, «a suffi pour une condamnation à mort par le tribunal criminel de Ghardaïa et à perpétuité, après cassation, par celui de Médéa». «Cette condamnation a été interprétée par certaines personnalités de Ghardaïa comme un règlement de compte politique», écrit l'avocat qui observe que «pour une affaire d'assassinat, on trouve curieusement parmi les "pièces à conviction" un bulletin d'information de la Fédération FFS de Ghardaïa !» Baba Nedjar Mohammed serait ainsi victime d'une machination et d'une erreur judiciaire.

«Depuis la décision de la Cour suprême qui a cassé le jugement sans renvoi, l'intéressé demande avec insistance la révision de son procès. Pour appuyer sa demande, il a observé plusieurs grèves de la faim qu'il a cessées suite à des promesses verbales non tenues.» «Baba Nedjar Mohammed, détenu à Khenchela, ajoute l'avocat, est une nouvelle fois en grève de la faim depuis le 2 octobre».

Il poursuit encore la grève «malgré la pression de sa famille et de ses amis et la détérioration de son état de santé, il refuse d'arrêter la grève jusqu'à satisfaction de sa revendication, qui est la révision de son procès. Cette demande est appuyée par une pétition signée par 653 citoyens de Ghardaïa». Mokrane Aït-Larbi indique que «de sa cellule de la prison de Khenchela, Baba Nedjar Mohammed lance un appel urgent, par la voix de son avocat, à tous les militants des droits de l'homme et aux ONG pour soutenir sa demande».

B. T.

HADJADJ (MOSTAGANEM)

Retour à la normale et 14 mandats de dépôt

49 personnes arrêtées lors des récentes émeutes ont été présentées au procureur de la République du tribunal de Sidi Ali. Après avoir auditionné les mis en cause, le juge d'instruction a placé 14 d'entre eux sous mandat de dépôt pour troubles à l'ordre public, incendie volontaire, destructions de biens publics et vols. Pour rappel, des émeutes ont éclaté dans le village de Hadjadj dans la nuit du mercredi 19 octobre où des centaines de jeunes s'en sont pris à des édifices publics en incendiant le siège de la mairie, le parc technique de l'APC, la poste, le centre culturel et la bibliothèque communale.

A. B.

UNE SOURCE GOUVERNEMENTALE L'ASSURE :

«L'Algérie ne va pas extrader les Kadhafi»

«L'Algérie n'a nullement l'intention d'extrader les membres de la famille Kadhafi vers la Libye.» C'est ce que nous révèle une source très bien informée, mettant ainsi fin aux rumeurs insistantes sur cette question, depuis jeudi dernier.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - «Ni en Libye ni ailleurs», précise même notre source. Pour notre source, les mêmes raisons qui avaient motivé la décision des autorités algériennes, fin août dernier, à accueillir des membres de la famille de Mouammar Kadhafi demeurent. «L'Algérie a accepté d'accueillir ces personnes pour des raisons strictement humanitaires. Rien n'a changé depuis. C'est d'autant plus vrai que le monde entier a vu avec quelle sauvagerie l'on a tué Kadhafi, jeudi dernier.» Pour sûr, livrer les membres de la famille Kadhafi aux Libyens dans de telles conditions équivaudrait à une condamnation pure et simple. «L'Algérie est un pays souverain et qui a des traditions. Nous n'allons pas exposer à un péril certain des gens qui sont sous notre protection. Cela y va de notre honneur.» Pour rappel, les membres de la famille Kadhafi venus chercher refuge en Algérie, en l'occurrence sa veuve, sa fille, deux de ses fils et leurs enfants, ne font l'objet d'aucun mandat d'arrêt d'aucune instance internationale. «D'ailleurs, dès le premier jour, l'Algérie a agi dans la stricte légalité en informant le secrétaire général des Nations Unies, le Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que le CNT», poursuit notre source. L'Algérie va-t-elle résister à des pressions internationales pour céder sur cette question ? «Nous sommes un pays souverain et nous agissons conformément à la légalité internationale. Et en l'espèce, seule l'ONU est fondée à traiter avec nous sur ce dossier.» Un dossier éminemment sensible du reste au point où sa gestion est directement et exclusivement assurée par le Département du renseignement et de la sécurité (DRS), selon toujours notre source. «Les Kadhafi sont logés dans une résidence secrète et hyper-sécurisée», se contente de nous confier notre source à ce sujet.

K. A.

PROCÈS DE L'AFFAIRE OPPOSANT LA DGSN À LA SOCIÉTÉ ABM

Le verdict attendu pour le 9 novembre

Le verdict du procès de l'affaire opposant la direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) à la société privée Algerian Business Multimedia (ABM) sera rendu le 9 novembre prochain. L'annonce faite par la présidente du tribunal correctionnel de première instance de Sidi M'hamed (Alger) est intervenue juste après la fin des plaidoiries des avocats de la défense.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La plaidoirie de Me Belarif, avocat de Oultache Chouaïb, a été qualifiée de magistrale. Durant près de trois heures, l'avocat du premier mis en cause dans l'affaire de l'assassinat de l'ex-directeur général de la Sûreté nationale et poursuivi pour «usage d'influence» sur la commission d'évaluation technique des offres où il siégeait, pour qu'elle choisisse la société ABM, a mis à nu le «dysfonctionnement qu'a connu l'instruction de ce dossier».

D'emblée, l'avocat est passé à l'offensive en portant à la connaissance de la présidente du tribunal que «dans ce dossier, il n' y a ni affaire, ni détournement, ni usage d'influence et encore moins malversation».

«L'objectif recherché dans ce dossier est de construire un alibi dans la perspective de préparer l'opinion publique à la condamnation de Chouaïb Oultache à la peine capitale dans une autre affaire. Il est vraiment affligeant que des absurdités émanent de la police judiciaire, confortées par l'accusation et soutenues aujourd'hui par le représentant du ministère public. Le problème est ailleurs, chez ces dinosaures qui ne veulent pas que notre pays avance et rentre dans la modernité», a-t-il soutenu.

Oultache et son équipe gênaient les dinosaures

L'intervention de l'avocat, le dernier à intervenir sur la trentaine assurant la défense des vingt-cinq mis en cause, a plongé la salle dans un silence totale. La présidente a suivi avec beaucoup d'attention la plaidoirie, assurée en grande partie en français.

Me Belarif, qui a poussé plus loin son argumentaire, n'y est pas allé par quatre chemins pour dire haut et fort que «le colonel Oultache ainsi que son équipe formée des meilleurs cadres de la Sûreté nationale dans le domaine de l'informatique, gênaient énormément les dinosaures, ceux qui ne veulent pas que la Sûreté nationale se modernise, d'où la campagne de discréditation menée à leur encontre et relayée par une certaine presse.

Dans ce dossier, les prévenus sont poursuivis pour des faits imaginaires qui n'existent que dans l'esprit de ceux qui veulent porter atteinte à notre pays. Mieux encore, l'accusation n'a rien apporté de concret pour soutenir ses demandes.

Mais, moi je dirais plutôt que si crime il y a, il n'existe que dans ce dossier», a lâché l'avocat de l'ex- chef de l'unité aérienne de la DGSN.

«Nous sommes innocents, relaxez-nous !»

L'intervention de Me Belarif a pris fin à 12 h 35, pendant près de 2h40mn de plaidoirie lors de laquelle il a détruit les chefs d'inculpation contenus dans l'ordonnance de renvoi du juge d'instruction. Mais avant de faire ses demandes, l'avocat s'est interrogé : «Si l'ex-DAG de la Sûreté nationale n'était-il pas victime d'un complot dans lequel Oultache et son équipe n'étaient pas ciblés ?» Selon l'ordonnance de renvoi, les faits concernent la passation de marchés «douteux» portant sur des équipements informatiques entre la DGSN et la société ABM.

Il s'agit de l'achat de 10 300 onduleurs électriques, 300 ordinateurs, 500 PAC portables et 9 000 imprimantes. La société ABM a obtenu ce marché en février 2008. Selon la même source, «Oultache Chouaïb a usé de son influence sur la commission d'évaluation technique des offres où il siégeait pour qu'elle choisisse la société ABM dans laquelle son gendre est actionnaire et également directeur général adjoint». La fin du procès a été marquée par les interventions émouvantes des 25 prévenus. Ces derniers ont tous rejeté les griefs retenus à leur encontre et à la présidente du tribunal, ils ont demandé la relaxe. «Nous avons effectué et assumé notre fonction en toute légalité et honnêteté. Nous sommes innocents, relaxez-nous Madame la présidente», ont-ils tous soutenu.

A. B.